

Hôtellerie de plein air

Objet :

Aider la création et le développement de l'hôtellerie de plein air pour les Hébergements Légers de Loisirs (H.L.L.), les Parcs Résidentiels de Loisirs (P.R.L.) et les aires de services pour camping-car.

Bénéficiaires :

Les établissements d'hôtellerie de plein air classés 2 étoiles de tourisme minimum à l'issue des travaux.

Les PME indépendantes de moins de 250 salariés dont le capital social n'est pas détenu directement ou indirectement à plus de 25% par une grande entreprise.

Modalités :

Les travaux subventionnables concernent :

- la création d'Hébergements Légers de Loisirs (acquisition, aménagement extérieurs, branchement aux réseaux publics, aménagement des parties communes correspondantes)
- la création d'aires de services pour camping-car conformes au cahier des charges national en vigueur
- la création de Parcs Résidentiels de Loisirs (PRL)

Taux d'intervention :

Financement à hauteur de 10 % du coût H.T. des travaux pour les entreprises privées.

+ d'info :

Direction du Développement des Territoires
Service du Développement Économique et du Tourisme
Tel : 03.44.06.66.78
www.oise.fr